



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITION JEUNES

Réunion du 25 Avril 2019

Présents : Messieurs LUCAS – AGASSE – REALLAND – THEVENIN – BERTRAND – MAURIN - GABAS

Excusés : Madame SALDANA
Messieurs BRAULT – HEVE - JULLIAN

Le Procès Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.

PLAY-OFFS U17 ACCESSION U18 R2 / saison 2019-2020

Conformément aux règlements des championnats Jeunes – Saison 2018-2019 – Passage Saison 2019-2020 – Article 5 des Championnats de catégorie U18, des Play-offs U17 équipes 1^{ère} des Districts sont organisés afin de déterminer les 4 équipes qui accéderont au Championnat U18 R2.

Ces 4 équipes seront déterminées par des Play-offs organisés en 4 groupes de 3 équipes constitués par tirage au sort intégral avec les premiers de chaque championnat U17D1 (12 équipes).

Le tirage au sort aura lieu le 06-05-2019 à 11h en Visio-conférence sur les 2 secteurs (Montpellier et Castelmaurou).

Les rencontres se dérouleront :

- Journée 1 : le 18 MAI
- Journée 2 : le 25 MAI
- Journée 3 : le 01 JUIN

(Dates déterminées lors du Comité Directeur du 6 août 2018).

Ordre des rencontres

- **Le 18.05.19**
 - ⇒ 1^{er} club tiré / 2^{ème} club tiré
 - ⇒ 3^{ème} club exempt
- **Le 25.05.19**
 - ⇒ 2^{ème} club / 3^{ème} club
 - ⇒ 1^{er} club exempt
- **Le 01.06.19**
 - ⇒ 3^{ème} club / 1^{er} club
 - ⇒ 2^{ème} club exempt

Cotation des points en play-offs

- Match gagné : 4 points - En cas de match nul on procède aux tirs au but.
- Match gagné aux tirs au but : 2 points
- Match perdu aux tirs aux buts : 1 point
- Match perdu : 0 point
- En cas d'égalité de points : goal-average particulier ou la victoire après les tirs aux buts

Arbitrage

- 3 arbitres seront désignés pas la CRA
Frais à charge du club recevant

U 19 REGIONALE 1 Poule A et B (Secteur EST ou OUEST)

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES

Saison 2018 – 2019

Pour la Catégorie U 19 R1, les deux équipes les mieux classées des deux Poules (Secteur EST ou OUEST) et réunissant les conditions requises pour l'accession en catégorie supérieure s'affrontent en match ALLER et RETOUR en fin de saison

Le VAINQUEUR accède en catégorie U 19 NATIONAL.

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes

FIXE Le MATCH ALLER au 26 MAI 2019 et le MATCH RETOUR au 2 JUIN 2019.

19 REGIONAL 1 Poule A (Secteur EST)

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes de la Ligue d'Occitanie,

DECIDE de FIXER la dernière journée de Championnat U 19 R1 Poule A au **12 MAI 2019**.

FINALES REGIONALE 2 (Secteur EST)

→ **La FINALE U 19 HONNEUR** est prévue le DIMANCHE 26 MAI 2019.

Elle est fixée sur le terrain du club Champion du Groupe A.

Après accord des clubs et notification faite à la Ligue, ce match pourra se dérouler en semaine mais IMPERATIVEMENT avant cette date.

→ **La FINALE U 17 HONNEUR** est prévue le DIMANCHE 26 MAI 2019.

Elle est fixée sur le terrain du club Champion du Groupe B.

Après accord des clubs et notification faite à la Ligue, ce match pourra se dérouler en semaine mais IMPERATIVEMENT avant cette date.

→ **La FINALE U 15 HONNEUR** est prévue le DIMANCHE 26 MAI 2019.

Elle est fixée sur le terrain du club Champion du Groupe A.

Après accord des clubs et notification faite à la Ligue, ce match pourra se dérouler en semaine mais IMPERATIVEMENT avant cette date.

COUPE OCCITANIE U17

Sous réserve d'homologation des derniers résultats, les 2 derniers clubs qualifiés pour les 1/2 finale de la coupe sont ONET LE CHATEAU et MONTAUBAN.

Par conséquent, la Commission fixe la rencontre

⇒ ONET LE CHATEAU / MONTAUBAN le 05.05.19 à 15h

Poule D

Après décision de la CRRC – réunion du 25.04.19,

La Commission Régionale Gestion des Compétitions, au regard des éléments calendaires, et notamment de la chronologie initiale des matchs,

Décide de programmer la rencontre non jouée le 06.04.19 sur la journée de rattrapage prévue au calendrier de la L.F.O.

- **MILLAU SO / ENT. DU VAURAI**s reporté au **04.05.19 à 16h**.

La Commission se réserve la possibilité de modifier cette programmation en cas de nécessité.

Le Secrétaire de séance
Monsieur LUCAS

Le Président Délégué de séance
Mr BERTRAND